



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Avenant n° 1 au marché de clientèle relatif à la pose de conduites d'eau potable

P.J. : 1 projet de délibération

Chaque année, dans le cadre du contrat de délégation de service public (DSP) d'eau potable, la Ville de Nouméa renouvelle et renforce les conduites vétustes ou défectueuses du réseau. Cette vétusté engendre des casses récurrentes accélérant la détérioration de la voirie de la Ville.

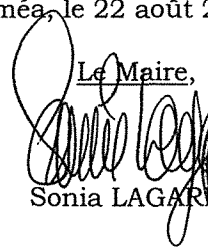
Ainsi, par délibération n° 2017/518 du 20 juin 2017, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché de clientèle pour la réalisation de ces travaux d'adduction d'eau potable. Le marché de travaux n° 98218 2017 T 030 a été signé avec le groupement constitué des entreprises PACIFIC VRD et PACIFIC ADDUCTION.

Le marché prévoit que le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues en faisant porter le montant uniquement au crédit du mandataire du groupement, la SARL PACIFIC VRD. Pour des considérations d'ordre pratique, les membres du groupement ont souhaité la modification de ces dispositions afin de porter le montant des sommes dues à chacun sur leur compte bancaire respectif.

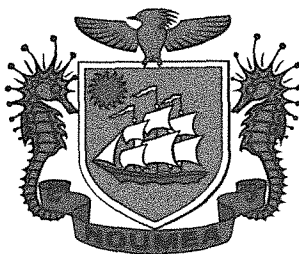
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec le groupement constitué des entreprises PACIFIC VRD et PACIFIC ADDUCTION, l'avenant n° 1 au marché n° 98218 2017 T 030 en date du 18 août 2017 pour la pose de conduite d'eau potable.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
		Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
		M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Nombre de présents	: 29	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants	: 43	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
(14 procurations)		Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
		Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature d'un avenant n° 1 au marché de clientèle relatif à la pose de conduites d'eau potable

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/518 du 20 juin 2017 autorisant la signature d'un marché de clientèle pour la pose de conduites d'eau potable,

VU le marché n° 98218 2017 T 030 en date du 18 août 2017 conclu avec le groupement d'entreprises représenté par la SARL PACIFIC VRD,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/182 du 12 mars 2018 relative au budget primitif de la distribution d'eau potable pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/618 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/175 du 22 août 2018,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 28 août 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire ou son représentant est habilité à signer, avec le groupement constitué des entreprises PACIFIC VRD et PACIFIC ADDUCTION l'avenant n° 1 au marché n° 98 218 2017 T 030 en date du 18 août 2017 pour la pose de conduites d'eau potable.

ARTICLE 2 /

L'avenant visé à l'article 1^{er} a pour objet de porter le montant des sommes dues au titre de ce marché au crédit de la SARL PACIFIC VRD et au crédit de la SARL PACIFIC ADDUCTION.

ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée au groupement d'entreprises PACIFIC VRD et PACIFIC ADDUCTION SARL.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (DETVEA+DPSD)	- 1
PACIFIC ADDUCTION	
SARL	- 1
PACIFIC VRD	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 18 SEP. 2018
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances